

<https://www.snetap-fsu.fr/Situation-des-PNA-dans-les-CFAA-CFPPA.html>



Situation des PNA dans les CFAA CFPPA

- Les Dossiers - Formation adulte - Apprentissage -

Date de mise en ligne : vendredi 3 juillet 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Le jeudi 25 juin, une réunion s'est tenue entre les syndicats et la [DGER](#) pour faire un point "mobilité des PNA".

Avant même que l'administration ne fasse le bilan des agent-es qui ont été contraint-es de quitter les CFAA [CFPPA](#), **l'Élan commun (SNETAP-FSU, CGT Agri et Sud Rural Territoires)** a pris la parole pour protester contre le manque de réponse à nos différentes interpellations, la dernière en date étant de début juin (https://www.snetap-fsu.fr/IMG/pdf/2026-06-05_courrier_agent_pna.pdf). Il a aussi fait valoir que les quelques débuts de réponses qui ont été apportées par la sous-direction EDC de la DGER précédemment n'en constituent pas au regard de celles posées sur :

- le cadre juridique pour sécuriser les emplois et les agent-es à qui on a "vendu" un poste au lycée tout en restant au CFAA/CFPPA ;
- l'impact sur les postes d'[ACEN](#) ;
- la possibilité de gager à nouveau les emplois ;
- la clause des 25% dans les échanges de personnels administratifs, clause inscrite dans une note de service du ministère ;
- les conditions de travail des ACB dans les lycées.

L'Élan commun a aussi fait valoir les tensions que ces mobilités arrangées ont engendrées au sein des équipes dans les [EPL](#).

Sur le bilan que nous avons jugé nécessaire mais qui aurait été plus pertinent avec les réponses à nos interrogations, la DGER a fait état de chiffres arrêtés à ce jour, à savoir :

- 91 PNA dans les centres (17 [PCEA](#), 71 [PLPA](#), 1 [CPE](#), 2 [ATLS](#)).
- 20 ont fait voeu de mobilité (1 agent a renoncé).
- 67 PNA restants, parmi eux celles et ceux qui n'ont pas obtenu de poste et 55 qui n'ont pas fait voeu de mobilité.

Concernant l'agent-e ATLS qui a fait mobilité, **l'Élan commun a interrogé sur le respect de la note de service ([DGER/SDEDC/2016-124](#)) qui plafonne les échanges... La réponse a été pour le moins scandaleuse** quand la DGER a affirmé être en train de chercher une voie pour contourner la règle ou bien "faire une exception" ! L'Élan commun a vivement réagi et a contesté cette façon de détourner une règle qui est le fruit de plusieurs mois de discussions avec les services de la DGER, afin de parvenir à une règle efficiente, consensuelle et qui s'applique aujourd'hui. La DGER s'est engagée à prendre en compte nos arguments.

Par ailleurs, la DGER nous a assuré avoir communiqué régulièrement auprès des services académiques. Une réunion doit encore se tenir cette semaine (sic) pour donner des précisions sur l'organisation des services et sur les balances d'échange.

A la question **sur la suite et le sort réservé aux 67 agent-es restant-es**, la DGER nous informe que cela fera l'objet d'un point avec la Secrétaire Générale du fait que l'injonction du Conseil d'Etat à régulariser les agent-es et qui se doit d'être mise en application.

L'Élan commun continuera à contester les manoeuvres de la DGER. Il portera à nouveau la nécessité de remettre les agent-es en poste gagé ainsi que la création de postes budgétaires de plein droit sur nos [CFA](#)-CFPPA, au titre du service public de la FPCA, dans le prochain Projet de loi de Finances.